

211C1682  
FR0006807004-OP017-RO06

12 septembre 2011

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

**AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 210C0922 du 17 septembre, 210C1031 du 8 octobre 2010, D&I 211C0337 du 18 mars 2011  
et D&I 211C1383 du 28 juillet 2011**

Par suite de la « reprise » de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE, intervenue du 29 août au 9 septembre 2011 inclus, la Société Générale, agissant pour le compte de la société Eiffarie<sup>1</sup>, a fait connaître qu'elle a acquis sur le marché 794 921 actions AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE au prix unitaire de 52,32 €.

Financière Eiffarie détient directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Eiffarie<sup>2</sup>, 111 828 855 actions AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE auxquelles sont attachées autant de droits de vote, soit 98,93% du capital et des droits de vote de la société AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE<sup>3</sup>.

Il est rappelé que l'offre publique de retrait sera réouverte de nouveau après l'arrêt de la cour d'appel au fond pour une durée d'au moins dix jours de négociation, le retrait obligatoire n'intervenant qu'à l'issue de celle-ci.

---

<sup>1</sup> Eiffarie est une filiale à 100% de Financière Eiffarie, elle-même détenue à hauteur de 50% du capital plus une action par la société Eiffage, et à hauteur de 50% du capital moins une action par la société par actions simplifiée Macquarie Autoroutes de France, elle-même filiale indirecte de fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion du groupe Macquarie.

<sup>2</sup> Eiffarie détenant directement 110 896 230 actions représentant 98,11% du capital et des droits de vote d'APRR.

<sup>3</sup> Sur la base d'un nombre total de 113 038 156 actions et d'autant de droits de vote APRR en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.